

تونس في:

30 أكتوبر 2019

الجمهورية التونسية
وزارة التربية

منشور عدد		
2019	10	66

من وزير التربية

إلى

السيدات والسادة المديرين العامين ومديري الإدارات المركزيّة
السيدات والسادة المندوبين الجهويين للتربية
السيدات والسادة متفقدات التعليم الإعدادي والثانوي ومتفقدتها
السيدات والسادة مديرات المدارس الإعدادية والمدارس الإعدادية النموذجية
والمعاهد العموميّة والخاصّة ومديريها

الموضوع: نظام المراقبة المستمرة في مادة الإعلامية للمرحلة الإعدادية والسنوات الثانية ثانوي
بجميع المسالك بالنسبة إلى السنة الدراسية 2019-2020.

المصاحب: وثيقة المراقبة المستمرة في مادة الإعلامية للمرحلة الإعدادية والسنوات الثانية ثانوي
بجميع المسالك بالنسبة إلى السنة الدراسية 2019-2020.

تبعا لقرار اعتماد البرامج الجديدة في مادة الإعلامية للسنة التاسعة أساسي والسنوات
الثانية ثانوي بجميع المسالك بداية من مفتتح السنة الدراسية الحالية 2019-2020، وتماشيا مع
التعديلات الحاصلة في محتويات ومضامين الدروس وطرق تقييم كفايات المتعلمين ومهاراتهم،
أوافيكم صحبة هذا بوثيقة المراقبة المستمرة في مادة الإعلامية للمرحلة الإعدادية والسنوات الثانية
ثانوي بجميع المسالك بالنسبة إلى السنة الدراسية 2019-2020.

فالرجاء إعلام المدرسين المباشرين بمحتوى هذا المنشور ومدّهم بنسخة من الوثيقة، ودعوتهم
إلى العمل بها انطلاقا من بداية السنة الدراسية 2019-2020، والسلام.

وزير التربية

حاتم بن سالم



LE CONTRÔLE CONTINU EN INFORMATIQUE

SEPTEMBRE 2019

Niveau : 7^{ème}, 8^{ème} & 9^{ème} années de l'enseignement de base

L'évaluation des acquis des élèves doit permettre de mesurer le degré d'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la progression de l'élève. Cette évaluation se fera, trimestriellement, au moyen :

- d'évaluations périodiques instrumentées qui valorisent les progrès dans des situations variées.
- d'un devoir de synthèse portant sur l'ensemble des apprentissages du trimestre.

1. Les évaluations périodiques

Principe :

Cette évaluation vise essentiellement le processus d'apprentissage. Elle nécessite des contrôles périodiques ciblés qui permettent :

- de saisir les progrès réalisés,
- d'impliquer l'élève dans le processus d'évaluation,
- de garantir une évaluation qui tient compte de la diversité des rythmes d'acquisition des élèves.

Modalité :

Tous les élèves peuvent ne pas être évalués en même temps. Chaque élève doit faire l'objet d'au moins deux évaluations par trimestre qui peuvent prendre différentes formes et via différents outils.

L'élève aura une note globale (NG) représentant la moyenne arithmétique des notes des évaluations périodiques.

2. Devoir de synthèse (DS) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages du trimestre et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

3. Nature, cadence et durée des évaluations

Nature de l'évaluation	Trimestre	
	Évaluations périodiques	Devoir de synthèse
Fréquence	Au moins deux par trimestre	1
Durée	Définie par l'enseignant	1h
Coefficient	1	1

4. Calcul de la moyenne trimestrielle

$$\text{Moyenne Trimestrielle} = \frac{(\text{NG} + \text{DS})}{2}$$

LE CONTRÔLE CONTINU EN INFORMATIQUE
SEPTEMBRE 2019

Niveau : 2^{ème} année secondaire section Sciences

L'évaluation des acquis des élèves doit permettre de mesurer le degré d'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la progression de l'élève. Cette évaluation se fera, trimestriellement, au moyen :

- d'évaluations périodiques instrumentées qui valorisent les progrès dans des situations variées.
- d'un devoir de synthèse portant sur l'ensemble des apprentissages du trimestre.

1. Les évaluations périodiques

Principe :

Cette évaluation vise essentiellement le processus d'apprentissage. Elle nécessite des contrôles périodiques ciblés qui permettent :

- de saisir les progrès réalisés,
- d'impliquer l'élève dans le processus d'évaluation,
- de garantir une évaluation qui tient compte de la diversité des rythmes d'acquisition des élèves.

Modalité :

Tous les élèves peuvent ne pas être évalués en même temps. Chaque élève doit faire l'objet d'au moins deux évaluations par trimestre qui peuvent prendre différentes formes et via différents outils.

L'élève aura une note globale (NG) représentant la moyenne arithmétique des notes des évaluations périodiques.

2. Devoir de synthèse (DS) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages du trimestre et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

N.B. : Le devoir de synthèse se déroulera pendant la semaine bloquée.
--

3. Nature, cadence et durée des évaluations

Nature de l'évaluation	Trimestre	
	Évaluations périodiques	Devoir de synthèse
Fréquence	Au moins deux par trimestre	1
Durée	Définie par l'enseignant	1h 30
Coefficient	1	1

4. Calcul de la moyenne trimestrielle

$$\text{Moyenne Trimestrielle} = \frac{(\text{NG} + \text{DS})}{2}$$

LE CONTRÔLE CONTINU EN INFORMATIQUE
SEPTEMBRE 2019

Niveau : 2^{ème} année secondaire section Technologie de l'Informatique

L'évaluation des acquis des élèves doit permettre de mesurer le degré d'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la progression de l'élève. Cette évaluation se fera, trimestriellement, au moyen :

- d'évaluations périodiques instrumentées qui valorisent les progrès dans des situations variées.
- d'un devoir de synthèse portant sur l'ensemble des apprentissages du trimestre.

1. Les évaluations périodiques

Principe :

Cette évaluation vise essentiellement le processus d'apprentissage. Elle nécessite des contrôles périodiques ciblés qui permettent :

- de saisir les progrès réalisés,
- d'impliquer l'élève dans le processus d'évaluation,
- de garantir une évaluation qui tient compte de la diversité des rythmes d'acquisition des élèves.

Modalité :

Tous les élèves peuvent ne pas être évalués en même temps. Chaque élève doit faire l'objet d'au moins deux évaluations par trimestre qui peuvent prendre différentes formes et via différents outils.

L'élève aura une note globale (NG) représentant la moyenne arithmétique des notes des évaluations périodiques.

2. Devoir de contrôle (DC) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages antérieurs et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

3. Devoir de synthèse (DS) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages du trimestre et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

N.B. : Le devoir de synthèse se déroulera pendant la semaine bloquée.

4. Nature, cadence et durée des évaluations

Nature de l'évaluation	Trimestre		
	Évaluations périodiques	Devoir de contrôle	Devoir de synthèse
Fréquence	Au moins 2 par trimestre	1	1
Durée	Définie par l'enseignant	1h	2h
Coefficient	1	1	1

5. Calcul de la moyenne trimestrielle

$$\text{Moyenne Trimestrielle} = \frac{(\text{NG} + \text{DC} + \text{DS})}{3}$$

LE CONTRÔLE CONTINU EN INFORMATIQUE

SEPTEMBRE 2019

Niveau : 2^{ème} année secondaire section Economie et Service

L'évaluation des acquis des élèves doit permettre de mesurer le degré d'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la progression de l'élève. Cette évaluation se fera, trimestriellement, au moyen :

- d'évaluations périodiques instrumentées qui valorisent les progrès dans des situations variées.
- d'un devoir de synthèse portant sur l'ensemble des apprentissages du trimestre.

1. Les évaluations périodiques

Principe :

Cette évaluation vise essentiellement le processus d'apprentissage. Elle nécessite des contrôles périodiques ciblés qui permettent :

- de saisir les progrès réalisés,
- d'impliquer l'élève dans le processus d'évaluation,
- de garantir une évaluation qui tient compte de la diversité des rythmes d'acquisition des élèves.

Modalité :

Tous les élèves peuvent ne pas être évalués en même temps. Chaque élève doit faire l'objet d'au moins deux évaluations par trimestre qui peuvent prendre différentes formes et via différents outils.

L'élève aura une note globale (NG) représentant la moyenne arithmétique des notes des évaluations périodiques.

2. Devoir de synthèse (DS) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages du trimestre et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

3. Nature, cadence et durée des évaluations

Nature de l'évaluation	Trimestre	
	Évaluations périodiques	Devoir de synthèse
Fréquence	Au moins deux par trimestre	1
Durée	Définie par l'enseignant	1h
Coefficient	1	1

4. Calcul de la moyenne trimestrielle

$$\text{Moyenne Trimestrielle} = \frac{(\text{NG} + \text{DS})}{2}$$

LE CONTRÔLE CONTINU EN INFORMATIQUE
SEPTEMBRE 2019

Niveau : 2^{ème} année secondaire section Lettres

L'évaluation des acquis des élèves doit permettre de mesurer le degré d'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la progression de l'élève. Cette évaluation se fera, trimestriellement, au moyen :

- d'évaluations périodiques instrumentées qui valorisent les progrès dans des situations variées.
- d'un devoir de synthèse portant sur l'ensemble des apprentissages du trimestre.

1. Les évaluations périodiques

Principe :

Cette évaluation vise essentiellement le processus d'apprentissage. Elle nécessite des contrôles périodiques ciblés qui permettent :

- de saisir les progrès réalisés,
- d'impliquer l'élève dans le processus d'évaluation,
- de garantir une évaluation qui tient compte de la diversité des rythmes d'acquisition des élèves.

Modalité :

Tous les élèves peuvent ne pas être évalués en même temps. Chaque élève doit faire l'objet d'au moins deux évaluations par trimestre qui peuvent prendre différentes formes et via différents outils.

L'élève aura une note globale (NG) représentant la moyenne arithmétique des notes des évaluations périodiques.

2. Devoir de synthèse (DS) :

Le devoir se rapporte à l'ensemble des apprentissages du trimestre et peut porter sur des aspects pratiques et/ou théoriques. Le devoir se présente sous forme de situations pratiques.

3. Nature, cadence et durée des évaluations

Nature de l'évaluation	Trimestre	
	Évaluations périodiques	Devoir de synthèse
Fréquence	Au moins deux par trimestre	1
Durée	Définie par l'enseignant	1h
Coefficient	1	1

4. Calcul de la moyenne trimestrielle

$$\text{Moyenne Trimestrielle} = \frac{(\text{NG} + \text{DS})}{2}$$